

Demande d'allocations complémentaires pour enfants

Renseignements personnels

Faculté Institut/ Service

Nom Prénom

Rue, n° NPA Lieu

Etat civil

Activité partielle au sein d'une autre institution de l'Etat de Neuchâtel ? oui non

Si oui, auprès de quelle institution ?

Personne de contact, numéro de téléphone :

La loi sur le statut de la fonction publique permet aux titulaires de fonctions publiques de faire valoir leur droit à l'allocation complémentaire pour enfants (article 58 de la loi). Cette allocation s'élève à CHF 100.- par enfant et à CHF 110.- dès le 5^{ème} enfant. Elle est versée au prorata du taux d'occupation. Le droit à l'allocation complémentaire pour les contrats de travail de droit privé est précisé à l'article 5 du contrat de travail.

Afin de pouvoir bénéficier du régime de l'allocation complémentaire, vous devez assumer l'obligation légale d'entretien envers un ou plusieurs enfants. Si tel est le cas, veuillez remplir le tableau ci-dessous, et joindre une **copie d'acte de naissance ou d'adoption**, ou une **copie du livret de famille** mentionnant chacun des enfants.

Si les allocations familiales cantonales ne sont ou ne seront pas versées par l'employeur auquel vous retournez cette demande, veuillez également joindre à la présente une **copie des décisions d'octroi d'allocations familiales** concernant chacun des enfants.

Enfant(s)

1. Prénom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>	Date de naissance <input type="text"/>	Sexe <input type="text"/>
2. Prénom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>	Date de naissance <input type="text"/>	Sexe <input type="text"/>
3. Prénom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>	Date de naissance <input type="text"/>	Sexe <input type="text"/>

Conjoint-e

Nom Prénom

Exercice d'une activité lucrative oui non

Si oui, auprès de quel employeur ?

Etat de Neuchâtel oui non

Signatures

Lieu et date _____ Bénéficiaire _____

Lieu et date _____ Responsable (uniquement si contrat privé) _____

Annexes :

- Copie de l'acte de naissance ou d'adoption ou du livret de famille
- Copie éventuelle de la décision d'octroi d'allocations familiales